

(1)

(N° 136.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1879.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880 (*).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (**), PAR M. THONISSEN,

MESSIEURS,

Le budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880 est établi, de même que le budget précédent, sur un effectif moyen de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Les crédits demandés s'élèvent à la somme de 44,134,700 francs.

Le crédit général voté pour 1879 montait à 44,040,000 francs.

Le budget de 1880 présente donc une augmentation de 94,700 francs.

Cette somme se décompose en trois parties :

1^o Dépense supplémentaire de 71,190 francs, provenant de ce que l'année 1880, étant bissextile, nécessite une augmentation de $\frac{1}{365}$ de toutes les allocations qui se décomptent par jour ;

2^o Augmentation de 18,000 francs à l'article 2 (*Traitement des fonctionnaires et employés de l'administration centrale*) ;

3^o Augmentation de 5,510 francs à l'article 29 (*Remonte*).

Ces deux dernières dépenses sont amplement justifiées dans la note préliminaire jointe au budget.

Toutes les sections ont favorablement accueilli le projet, et la section centrale, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

THONISSEN.

Le Président,

J. DESCAMPS.

(*) Budget, n° 87, IX.

(**) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. DE MACAR, ALEXANDRE JANAR, LUCQ, NOTHOMB, DE LEXHY et THONISSEN.